Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212203871-20251211-2025_8_05-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 décembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14
Date de la convocation : 2 décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE ONZE DECEMBRE à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) **:** GARZUEL A –VILAIN D - C CONAN - DECASTIAUX M - GRANGER E – P CONNAN - MALLEDANT G - JUHEL S – LE VOT E - KERNEC G – IMBERT-LARONZE S - M GOUJON - P RABEMANANJARA – J LE MEUR

Absents : C MORICE -

Procurations : C MORICE - à GARZUEL A

Secrétaire de séance : P CONNAN

N° : DELIB-2025-8-05

Tarif agents municipaux et matériels

Il est proposé de fixer, dans le cadre de la coopération intercommunale avec la commune de Plouaret au regard de la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les tarifs d'utilisation des moyens humains et matériels au titre de prestations de service et lors de nos travaux en régie lorsqu'il y a utilisation de gros matériels :

Nature	Coût horaire 2025	Coût horaire 2026
Agent	26.25 €	27.00 €
Tracteur	25.00 €	26.00 €
Tracteur + remorque	30.00 €	31.00 €
Tracteur + épareuse	35.00 €	36.00 €
Pelle sur roues	60.00 €	61.00 €
Fournitures diverses	Refacturation du TTC	Refacturation du TTC
Carburant (tracteur+balayeuse)	Plein au départ - plein au retour	Plein au départ - plein au retour

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Approuve les tarifs ci-dessus,
- Donne tout pouvoir à M le Maire pour mener à bien la procédure.

DECISION : VOTANTS : 15- VOTE : pour : 15 Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 12/12/2025
Liste des délibérations affichée et publiée le 12/12/2025
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché, les jour, mois et an susdits

Le Maire, Alain GARZUEL

MAIRIE DE VIEUX-MARCHE
CÔTES D'ARMOR